

2016-06-098-DAP

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALPI)

nomenclature: 9.1.1

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2016

**OBJET**: SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES BAINADES LANDAISES -  
ADHÉSION DES COMMUNES DE LÉON, LIT-ET-MIXE, SAINT-JULIEN-  
EN-BORN ET VIELLE-SAINT-GIRONS

L'an deux mille seize, le trente juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

### PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. GONZALES, Mme DESTOUESSE, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme MONTAUCET, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

Sortie de M. LESPADÉ aux points n°2016-06-072-DR/FIN, n°2016-06-074-DR/FIN, n°2016-06-076-DR/FIN et n° 2016-06-078-DR/FIN

### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. LAPEBIE	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme BAULON	procuration à	Mme NOGARO
Mme BIRLES	procuration à	M. COUTIER
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
M. LECERF	procuration à	Mme SAINT-AUBIN

### ABSENTS EXCUSÉS

M. AJA, Mme FAURE

### ABSENTS

M. ROBLES, M. POULAERT

**SECRETARIE DE SEANCE** : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

23 (points n°2016-06-072-DR/FIN, n°2016-06-074-DR/FIN, n°2016-06-076-DR/FIN et n°2016-06-078-DR/FIN)

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 29

28 (points n°2016-06-072-DR/FIN, n°2016-06-074-DR/FIN, n°2016-06-076-DR/FIN et n°2016-06-078-DR/FIN)



**2016-06-098-DAP - SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES BAINADES LANDAISES : ADHÉSION DES COMMUNES DE LÉON, LIT-ET-MIXE, SAINT-JULIEN-EN-BORN ET VIELLE-SAINT-GIRONS**

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises est compétent en matière de qualité des eaux de baignade et de surveillance des baignades.

Il informe le Conseil Municipal de la réception d'une délibération envoyée par le Syndicat acceptant l'adhésion des communes de LÉON, LIT-ET-MIXE, SAINT-JULIEN-EN-BORN et VIELLE-SAINT-GIRONS pour la compétence « surveillance des baignades ».

Les communes membres du syndicat mixte disposent d'un délai de trois mois maximum pour se prononcer sur cette admission.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la délibération du Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises en date du 11 avril 2016 acceptant l'adhésion des communes de LÉON, LIT-ET-MIXE, SAINT-JULIEN-EN-BORN et VIELLE-SAINT-GIRONS au Syndicat,

Considérant la nécessité pour la Ville de TARNOS, de se prononcer sur cette affaire,

**DELIBERE**

**ACCEPTE** l'adhésion des communes de LÉON, LIT-ET-MIXE, SAINT-JULIEN-EN-BORN et VIELLE-SAINT-GIRONS au Syndicat Mixte de Gestion des Baignades landaises.

**Vote: 29**

Pour: 29

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)  
Pour extrait certifié conforme  
Tarnos, le 1<sup>er</sup> juillet 2016  
Le Maire

